



Compte rendu de réunion du bureau directeur

Réunion du 20/04/2020

Il est à noter que cette réunion de bureau s'est déroulée par visioconférence, en raison des restrictions de déplacements et de rassemblements imposées par l'état d'urgence sanitaire. Sont présents : Frédéric Lanot (président), Nicolas Hugo (trésorier) et Emmanuel Haffner Rodic (secrétaire).

Ordre du jour :

L'Ordre du jour qui a conduit à la tenue de cette réunion de bureau est le suivant:

1. Point de situation concernant les compétitions à venir
2. Prise de décision quant à la reprise de l'activité à l'issue de la période de confinement
3. Gestion du partage de matériel
4. Prise de décision quant à un éventuel geste financier sur la prise de licences 2020-2021
5. Modalités de tenue de l'assemblée générale de fin de saison

1. Point de situation concernant les compétitions à venir

Suite à réunion du CREGE, nous sommes informés que toutes les compétitions M9, M11 et M13 prévues jusqu'à la fin de saison, sont annulées.

La tenue des compétitions concernant les autres tranches d'âges est mise en attente.

Nous sommes également informés d'un projet de mise en place, à compter de la saison 2020-2021, d'une nouvelle catégorie M14 pour le Master Grand Est.

2. Prise de décision quant à la reprise de l'activité à l'issue de la période de confinement

À ce jour, les dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire ne nous permettent pas la poursuite de nos activités. Cependant, la question des modalités d'une reprise éventuelle à partir du 11/05 s'impose.

Après échanges autour des différents avis, il est convenu des points suivants :

- La date de réouverture des structures accueillant nos activités n'est pour l'heure pas connue.
- La durée de la période restant entre la date d'une reprise possible et la fin de saison officielle n'est pas connue.
- Les protocoles sanitaires imposés à la tenue de nos activités ne sont pas connus.

En conséquence, il est convenu qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager une reprise avant la rentrée de septembre.

La date et conditions de reprise effective restantes à définir avec précision.

CERCLE D'ESCRIME DE SARREGUEMINES CONFLUENCES

22 Rue des mésanges
57520 LIXING-LÈS-ROUHLING



3. Gestion du partage de matériel

À ce jour, certains matériels, considérés comme individuels, sont mis à disposition, par l'association, à l'intention de ses membres.

Ces matériels sont les composants des tenues d'escrime sportive, à savoir :

Masques, gants, pantalons, sous-cuirasses, bustiers, vestes, cuirasses électriques, armes.

Certains de ces matériels, font particulièrement écho face aux contraintes sanitaires du moment, notamment masques et gants.

Pour rappel, décision fut prise, lors de la dernière séance avant le confinement, de mettre à disposition à titre de prêt un masque aux membres n'ayant pas en leur possession de matériel personnel.

En conséquence et au regard des contraintes financières liées à l'achat de ces matériels, il est décidé, pour les membres non pourvus de matériel personnel, à compter de la saison 2020-2021 de :

-Mettre à disposition, à titre de prêt, un masque par membre (ne souhaitant pas en acquérir). À charge de chacun d'en assurer l'entretien et l'hygiène. Cette mise à disposition se fera moyennant chèque de caution, restitué lors de la réintégration, d'un montant équivalent à la valeur du masque prêté.

-Imposer l'achat d'un gant, lors de prise de licence, pour tout nouveau tireur ou tireur ne disposant pas de son gant personnel. Le club se chargera de l'approvisionnement.

4. Prise de décision quant à un éventuel geste financier sur la prise de licences 2020-2021

Suite à la décision de mettre un terme à la saison du cercle d'escrime, il apparaît que celle-ci se trouve tronquée d'une période non négligeable par rapport à la normale.

Il est donc évoqué la possibilité de répercuter, en guise de compensation, un geste sur les licences pour la saison à venir.

Il est également rappelé la situation financière, juste à l'équilibre, de l'association.

Il est également rappelé que la part cotisation club de la licence est utilisée à des fins d'achats, pour renouvellement ou maintenance, de matériel individuel ou collectif mis à disposition des tireurs.

En conséquence, il est convenu que la situation de l'association ne permet, malheureusement pas de réaliser de geste financier pour la saison 2020-2021.

5. Modalités de tenue de l'assemblée générale de fin de saison

Il apparaît incompatible avec les contraintes de rassemblement et nos statuts, d'organiser l'assemblée générale de fin de saison de manière traditionnelle et dans les délais requis.

Plusieurs possibilités sont donc envisagées :

-Report de l'assemblée générale de manière traditionnelle à une date ultérieure.

CERCLE D'ESCRIME DE SARREGUEMINES CONFLUENCES

22 Rue des mésanges
57520 LIXING-LÈS-ROUHLING



-Tenue de l'assemblée générale de manière virtuelle (par visioconférence) dans les délais requis.

Les deux possibilités soulèvent des questions quant à la légalité de celles-ci :

-Un cadre légal est-il prévu pour encadrer un report ?

-Quid de la tenue d'une assemblée virtuelle, puisque non prévue explicitement dans les statuts de l'association.

Afin de répondre à ces questions et envisager la tenue, dans les plus brefs délais et de manière régulière, de l'assemblée générale, il est convenu de prendre les renseignements nécessaires auprès du greffe des associations du tribunal judiciaire de Sarreguemines.

Le secrétaire
Emmanuel Haffner Rodic

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.